



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction de la régulation de l'offre
Bureau des prises en charge post aiguë des
pathologies chroniques et en santé mentale
(R4)

Dossier suivi par : Dr Pascale Dhôte-Burger

La ministre des affaires sociales et de la santé
à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissement de santé

INSTRUCTION N° DGOS/R4/2017/30 du 27 janvier 2017 relative à la mise en œuvre d'une enquête nationale sur le déploiement de la prise en charge des activités de soins, d'enseignement et de recherche sur les troubles du comportement alimentaire (TCA) dans les établissements de santé.

Date d'application :

NOR : AFSH1702738J

Classement thématique : établissements de santé - organisation

Validée par le CNP le 06 janvier 2017 - Visa CNP 2017-04

Publiée au BO : oui

Déposée sur le site circulaires.gouv.fr : oui

<p>Catégorie : Directives adressées par la ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.</p>
--

<p>Résumé : La présente instruction vise à la mise en œuvre d'une enquête relative à la prise en charge spécialisée des troubles du comportement alimentaire (TCA regroupant l'anorexie mentale, la boulimie et les troubles apparentés) auprès des établissements de santé. Il s'agit d'identifier les activités de soins, d'enseignement et de recherche en lien avec les TCA.</p>

<p>Mots clés : troubles du comportement alimentaire – prise en charge – organisation des soins – projet de soins - agences régionales de santé.</p>
--

<p>Textes de référence :</p>

<p>loi n°2010-874 du 27 juillet 2010, article 1^{er}-III (CSP art. L 3231-1, art. L3232-1 à 7).</p>

<p>loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé.</p>

Annexes :

Annexe 1 : étude quantitative sur la prise en charge des TCA : carte structures spécialisées TCA.
Annexe 2 : enquête qualitative destinée à identifier les activités de soins, d'enseignement et de recherche sur les troubles du comportement alimentaire (TCA)

Diffusion : Les établissements de santé autorisés en MCO, en SSR et en psychiatrie sont destinataires de cette instruction par l'intermédiaire des ARS.

Le contexte

Les troubles du comportement alimentaire (TCA) - anorexie mentale, boulimie et troubles apparentés - concernent environ 600 000 adolescents et jeunes adultes entre 12 et 35 ans dont 90 % de jeunes filles ou jeunes femmes. La prévalence en population générale est de 0,9 à 1,5% chez les femmes et de 0,2 à 0,3% chez les hommes. L'objectif de la prise en charge des TCA est avant tout l'amélioration du repérage et de la prise en charge précoce pour prévenir le risque d'évolution vers une forme chronique, les complications somatiques, psychiatriques et psychosociales et le risque accru de décès. Les études de suivi de plus de 10 ans identifient un taux de mortalité allant jusqu'à 10%, soit 2 à 10 fois plus que dans la population témoin.

La coordination entre les professionnels de ville et hospitaliers doit permettre d'éviter pour partie ces évolutions délétères. Il s'agit de formaliser un processus de prise en charge associant le patient et reposant sur le partage d'informations et une coordination pluri professionnelle, en favorisant la transmission des informations entre les intervenants et en orientant vers les dispositifs spécialisés existants.

En lien avec l'association des professionnels spécialisés dans la prise en charge des TCA (AFDAS TCA) et la fédération nationale des associations d'usagers (FNA TCA), l'objectif est de favoriser l'accessibilité aux soins de qualité des patients souffrant de TCA, en améliorant la lisibilité des compétences existantes, en hospitalisation et en ambulatoire.

La mise en œuvre d'une enquête nationale**1. Enjeu**

Sécuriser une prise en charge spécialisée du patient présentant des TCA dès son repérage :

En sensibilisant les différents types de professionnels impliqués, des secteurs sanitaire et médicosocial, notamment les médecins généralistes, pédiatres, médecins du sport, médecins scolaires, médecins universitaires et du travail, infirmières scolaires, éducateurs spécialisés...

En développant les capacités de formation au repérage par les soignants auprès de populations à risque comme les adolescentes ou mannequins, les danseurs et/ou sportifs.

Rendre plus lisibles les dispositifs territoriaux existants, en particulier la connaissance des équipes et des structures hospitalières spécialisées dans la prise en charge des TCA.

(cf. annexe 1 : démarches déjà engagées relatives aux pratiques professionnelles).

Améliorer la coordination des acteurs de la prise en charge entre la ville et l'hôpital.

2. Objectif

Cette enquête qualitative via les agences régionales de santé (ARS) et les établissements de santé vise à clarifier la cartographie des lieux de soins existants des types d'activités spécialisées.

L'objectif est de contribuer à identifier les filières de prise en charge des TCA par territoire pour les patients afin de les rendre lisibles pour les professionnels de premier recours, et à améliorer la coordination du parcours de ville avec les recours disponibles dans les structures spécialisées (cf. annexe 2 décrivant le contenu de l'enquête).

L'enquête permet notamment de recueillir des éléments sur la prise en charge initiale dispensée ainsi que sur les modalités d'hospitalisation. Le projet de soins et les prestations proposées y sont décrits ainsi que les projets de recherche et les catégories de professionnels impliqués.

Elle s'inscrit dans l'évaluation des filières de prise en charge TCA de qualité et vise à alimenter la réflexion régionale et nationale sur la stratégie des organisations territoriales.

3. Modalités

Le questionnaire décrit dans l'annexe 2 est transmis par voie dématérialisée et devra être renseigné au sein de chaque établissement. Il se décompose en 45 questions, élaborées sur la base de l'état des lieux partagé entre associations et professionnels de santé, concernant 3 thèmes : offre de soins, enseignement, recherche.

Il est demandé aux établissements de santé et aux professionnels la plus grande vigilance dans l'organisation du recueil d'informations et leur restitution selon le modèle joint.

La transmission des données à la DGOS est demandée **avant le 28 février 2017**, à l'adresse DGOS-R4-TCA@sante.gouv.fr. Une synthèse des résultats de l'enquête sera transmise aux ARS et aux établissements, pour leur permettre de se situer au niveau territorial du point de vue des pratiques et des types d'activité.

Toute question est à adresser à la boîte fonctionnelle : DGOS-R4@sante.gouv.fr.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous tenir informés de toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de la présente instruction.

Pour la ministre et par délégation

signé

Anne-Marie ARMANTERAS-DE SAXCÉ
Directrice générale de l'offre de soins

Pour la ministre et par délégation

signé

Pierre RICORDEAU
Secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales

Annexe 1 : les démarches déjà engagées relatives aux pratiques professionnelles de prise en charge des TCA en établissement de santé.

Plusieurs démarches ont été engagées en France. Cependant aucune extraction de données exhaustives n'a été réalisée sur les pratiques professionnelles de prise en charge des TCA au sein des établissements.

Des recommandations de bonnes pratiques ont été développées par la Haute autorité de santé en 2010, après saisine par la Direction générale de la santé (DGS), pour le repérage et la prise en charge, notamment les premiers soins spécialisés et les filières de prise en charge TCA. Elle recommande de veiller à la cohérence et à la continuité des soins entre les différentes étapes et les différents intervenants.

L'état des lieux quantitatif des structures existantes réalisé en 2013 à partir des séjours hospitaliers via le PMSI de l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) a identifié des structures ayant une activité TCA d'au moins 20 séjours par an (annexe 1). Il s'agit d'une photographie des établissements dans lesquels les patients hospitalisés ont fait l'objet d'un codage diagnostique de TCA (Anorexie mentale, boulimie, hyperphagie), quel que soit le motif initial d'admission, et sans permettre de connaître si la prise en charge était spécialisée. Elle est repérée dans 60 structures sur 3 champs : 32 établissements de santé autorisés en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO), 25 établissements de santé psychiatriques et 3 établissements de santé autorisés en soins de suite et de réadaptation (SSR).

De fortes inégalités territoriales ont pu être mises en évidence notamment des territoires dépourvus d'offre de soins et/ou de services spécialisés proches du domicile des usagers. Cette situation associée à un faible nombre de centres, confirme les problèmes d'accessibilité décrits par les associations d'usagers et a pour corollaire des inadéquations de prise en charge en cas d'urgence et/ou des délais d'attente importants sur les sites existants.

Des initiatives :

- Pour améliorer le repérage et la précocité du diagnostic des TCA, la DGS en lien avec la fédération française de psychiatrie et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DEGESCO) a élaboré et diffusé dans tous les rectorats un guide de repérage des souffrances psychiques à destination des professionnels.
- Pour améliorer les pratiques, l'enquête réalisée par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) en 2015 sous forme d'auditions auprès de professionnels de premier recours non spécialisés dans la prise en charge des TCA en partenariat avec l'association AFDAS-TCA, met en évidence les pratiques actuelles et les difficultés de coordination entre libéraux et structures hospitalières. Les premiers éléments confortent notamment des parcours de soins inadéquats, l'absence et/ou le manque de lisibilité des dispositifs existants, et l'absence de formation spécialisée fréquente des professionnels impliqués. Cette organisation ne favorise pas les soins ambulatoires multidisciplinaires.

Annexe 2 : enquête qualitative destinée à identifier les activités de soins, d'enseignement et de recherche sur les troubles du comportement alimentaire (TCA)

L'enquête en ligne est réalisée en deux temps : la phase d'enregistrement puis la phase de renseignement.

Pour toute demande d'assistance, merci de contacter le bureau R4 de la DGOS à l'adresse DGOS-R4-TCA@sante.gouv.fr.

1 - phase d'enregistrement

Pour chaque établissement de santé autorisé en MCO et/ou en SSR et/ou en psychiatrie, il s'agit d'enregistrer le référent TCA de chaque site géographique concerné.

L'objectif de l'enregistrement est de faciliter et de sécuriser la collecte des coordonnées des référents TCA, notamment pour le courriel. Cette démarche permet de disposer de courriels valables à date, par rapport à la démarche classique de diffusion d'enquêtes vers des listes de contacts préalablement établies par différents relais sans garantie de validité à date, et qui de plus consomme beaucoup de temps et de charge.

La demande d'enregistrement doit être effectuée en ligne via le formulaire dont on trouvera l'adresse ci-dessous, sachant qu'un seul accès sera fourni par site géographique.

https://o6.sante.gouv.fr/audit_enquetes/index.asp?enquete=AFSH1702738J

Pour chaque site géographique concerné de votre établissement pour cette enquête, ce formulaire vous permet de renseigner les coordonnées du référent du site. Il faut d'abord renseigner les 3 champs suivants : le nom, le prénom et le courriel du référent. Il faut ensuite sélectionner le statut juridique de votre établissement (public ou privé) dans le menu déroulant du champ « Structure ». Le formulaire vous demande ensuite de renseigner la situation géographique de votre établissement via plusieurs menus déroulants (région, département, ville), puis vous propose dans le champ « Etablissement » une liste de sites géographiques correspondant à cette sélection, en indiquant leur identifiant FINESS et leur raison sociale. Après avoir sélectionné le site géographique concerné, vous pouvez alors terminer l'enregistrement du référent en cliquant sur le bouton « Envoyer ».

Le référent recevra alors un message contenant une demande de validation d'enregistrement valable 72 heures. Dès qu'il aura validé son enregistrement, il recevra son lien d'accès personnalisé à l'enquête.

2 - phase de renseignement

La réponse à l'enquête peut être enregistrée en une ou plusieurs fois.

Dès la reconnexion à l'enquête par le lien d'accès reçu, la dernière page saisie s'affichera et vous pourrez compléter votre recueil ou revenir sur le recueil déjà renseigné.

Après saisie complète, une validation est obligatoire en dernière page pour confirmer définitivement vos réponses.

On trouvera pages suivantes les copies d'écran du formulaire d'enregistrement et du formulaire d'enquête.



Enregistrement Enquête DGOS

Prise en charge des Troubles du Comportement Alimentaire (TCA) dans les établissements de santé

Dans le cadre des dispositions de l'[instruction DGOS/R4/2017-04 du 6 janvier 2017 \(NOR AFSH1702738J\)](#) relative à la mise en œuvre d'une enquête nationale sur le déploiement de la prise en charge des activités de soins, d'enseignement et de recherche sur les troubles du comportement alimentaire (TCA) dans les établissements de santé, un référent doit être désigné via le formulaire ci-dessous pour chaque site géographique concerné des établissements de santé autorisés en MCO, en SSR et en psychiatrie.

Pour chaque site géographique concerné de votre établissement pour cette enquête, ce formulaire vous permet de renseigner les coordonnées du référent du site. Il faut d'abord renseigner les 3 champs suivants : le nom, le prénom et le courriel du référent. Il faut ensuite sélectionner le statut juridique de votre établissement (public ou privé) dans le menu déroulant du champ « Structure ». Le formulaire vous demande ensuite de renseigner la situation géographique de votre établissement via plusieurs menus déroulants (région, département, ville), puis vous propose dans le champ « Etablissement » une liste de sites géographiques correspondant à cette sélection, en indiquant leur identifiant FINESS et leur raison sociale. Après avoir sélectionné le site géographique concerné, vous pouvez alors terminer l'enregistrement du référent en cliquant sur le bouton « Envoyer ».

Le référent recevra alors un message contenant une demande de validation d'enregistrement valable 72 heures. Dès qu'il aura validé son enregistrement, il recevra son lien d'accès personnalisé à l'enquête.

Pour toute demande d'assistance, merci de contacter le [bureau R4 de la DGOS](#).

Formulaire de demande d'enregistrement à l'enquête DGOS

Enquête : Prise en charge des Troubles du Comportement Alimentaire (TCA) dans les établissements de santé

Nom * : Prénom * : Courriel * : ?Structure * :

Commentaire :

* Champ Obligatoire

Prises en Charge Post Aigües, Pathologies Chroniques et Santé Mentale (R4) / DGOS / Ministère chargé de la Santé



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
Direction générale de l'offre de soins

Annexe 2 : Enquête qualitative auprès des établissements de santé destiné à identifier les activités de soins, d'enseignement et de recherche sur les troubles du comportement alimentaire (TCA)

Validée par le CNP le 06 janvier 2017 - Visa CNP 2017-04

Objectif de l'enquête :

Cette enquête qualitative via les agences régionales de santé (ARS) et les établissements de santé vise à clarifier la cartographie des lieux de soins existants des types d'activités spécialisées. L'objectif est de contribuer à identifier les filières de prise en charge des TCA par territoire pour les patients afin de les rendre lisibles pour les professionnels de premier recours, et à améliorer la coordination du parcours de ville avec les recours disponibles dans les structures spécialisées.

L'enquête permet notamment de recueillir des éléments sur la prise en charge initiale dispensée ainsi que sur les modalités d'hospitalisation. Le projet de soins et les prestations proposées y sont décrits ainsi que les projets de recherche et les catégories de professionnels impliqués. Elle s'inscrit dans l'évaluation des filières de prise en charge TCA de qualité et vise à alimenter la réflexion régionale et nationale sur la stratégie des organisations territoriales.

Textes de référence :

- loi n°2010-874 du 27 juillet 2010, article 1er-III (CSP art. L 3231-1, art. L3232-1 à 7).
- loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé.

Champ de l'enquête :

Les établissements de santé autorisés en MCO, en SSR et en psychiatrie

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

DGOS-R4-TCA@sante.gouv.fr

Précisions techniques :

La réponse à l'enquête peut être enregistrée en une ou plusieurs fois.

Dès la reconnexion à l'enquête par le lien d'accès reçu, la dernière page saisie s'affichera et vous pourrez compléter votre recueil ou revenir sur le recueil déjà renseigné.

Après saisie complète, une validation est obligatoire en dernière page pour confirmer définitivement vos réponses.

Suivant >

#P#

Votre établissement de santé a-t-il des activités de soins, d'enseignement ou de recherche sur les troubles du comportement alimentaire (TCA) ?

Oui Non

Identification

Etablissement de santé

FINESS géographique #

FINESS juridique #

Raison Sociale #

Adresse #

Praticien référent TCA

Nom - Prénom *

Courriel *

N° téléphone fixe *

** réponses obligatoires ; modifiez au besoin*

< Précédent

#%#

Suivant >

#P#

Soins Offre

Votre établissement de santé a-t-il des activités de soins sur les TCA ?

- Oui
 Non

Population TCA accueillie dans votre établissement (*plusieurs choix possibles*)

- Anorexie mentale
 Boulimie (nerveuse/mentale)
 Hyperphagie boulimique

Offre de soins pour les TCA dans votre établissement (*plusieurs choix possibles*)

- Consultations
 Hospitalisation temps plein
 Hospitalisation de jour
 CATTP

Dans votre établissement, quelles consultations proposez-vous ? (*plusieurs choix possibles*)

- psychiatrie adulte
 pédopsychiatrie
 psychologie
 pédiatrie
 soins somatiques
 diététique / nutrition
 kinésithérapie
 psychomotricité
 assistance sociale

< Précédent

###

Suivant >

#P#

Soins Offre (suite)

Dans votre établissements de santé, quels types de psychothérapies proposez-vous ?

(plusieurs choix possibles)

- individuelles
- groupe
- familiales

quelles sont les orientations de psychothérapies proposées ?

- comportementale et cognitive
- systémique
- psychodynamique
- autre
- remédiation cognitive

et quelles modalités complémentaires des psychothérapies proposez-vous ?

(plusieurs choix possibles)

- à médiation artistique
- à médiation corporelle

Dans votre établissement, y a-t-il des groupes pour les patients ? *(plusieurs réponses possibles)*

- psycho-éducatifs
- d'information
- de parole

Dans votre établissement, y a-t-il des groupes pour les familles et les proches ?

(plusieurs réponses possibles)

- psycho-éducatifs
- d'information
- de parole

Par quels professionnels est composée l'équipe prenant en charge les patients TCA ?

(plusieurs réponses possibles)

- Assistante sociale
- Infirmier
- Psychiatre
- Diététicien
- Kinésithérapeute
- Psychologue
- Educateur
- Médecin somaticien
- Psychomotricien
- Ergothérapeute
- Pédopsychiatre

< Précédent

###

Suivant >

#P#

Soins Capacité

Votre établissement de santé dispose-t-il d'une unité d'hospitalisation temps plein spécialisée TCA ?

- Oui
- Non

Si oui, nombre de lits dédiés TCA ?

	Votre établissement dispose-t-il d'une possibilité d'hospitalisation temps plein de patients TCA dans les services suivants, si besoin ?		Votre établissement dispose-t-il de lits d'hospitalisation temps plein spécialisés TCA dans les services suivants ? Si oui, combien ?	
	Oui	Non	Oui	Nbre de lits
Addictologie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Somatique Adultes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Médecine de l'adolescent	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Pédiatrie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Psychiatrie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Pédopsychiatrie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Réanimation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		

[< Précédent](#)

##%

[Suivant >](#)

##P

Soins Coordination

Existe-t-il une réunion multidisciplinaire concernant les patients TCA ?

- Oui
 Non

Si oui, quelle est la fréquence de vos réunions multidisciplinaires concernant les patients TCA ?

- Semaine
 Mois
 Trimestre

Soins Evaluation

Existe-t-il une évaluation standardisée du patient, c'est-à-dire incluant des examens systématiques cliniques et paracliniques ?

	en début	en cours	en fin
somatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Existe-t-il une évaluation standardisée psychologique du patient, c'est-à-dire incluant des questionnaires structurés ?

- En début En cours En fin

< Précédent

#%#


Suivant >

#P#

Activité

Nombre de nouveaux patients TCA vus en 2015

File active TCA c'est-à-dire nombre de patients distincts TCA vus au moins une fois dans l'année :

	 Anorexie mentale	Boulimie (nerveuse /mentale)	Hyperphagie boulimique
Globale	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
File active TCA - Hospitalisation complète	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
File active TCA - Hospitalisation sous contrainte	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
File active TCA - Hôpital de jour	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
File active TCA - CATTp	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
File active TCA - Consultations	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de consultations dans votre établissement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

< Précédent

##%

Suivant >

##P

Enseignement

Votre établissement assure-t-il un enseignement centré sur les TCA ?

- Oui
 Non

A quels profils d'étudiants s'adressent ces enseignements de votre établissement ? *(plusieurs choix possibles)*

- Médecine
 Psychologie
 Paramédicaux (IFSI, MK)
 Autres non médicaux (diététiciens, assistantes sociales,....)

Votre établissement participe-t-il à un DU ou un DIU sur les TCA ? *(plusieurs réponses possibles)*

- DU Paris Descartes
 DIU Poitiers / Angers / Limoges
 DIU Nantes / Lille / Montpellier
 DIU Saint-Etienne / Clermont-Ferrand
 Autre
Si Autre, précisez

Votre établissement organise-t-il un ou plusieurs séminaires centrés sur les TCA ?

- Oui
 Non

< Précédent

#%#

Suivant >

#P#

Recherche

Votre établissement participe-t-il à des programmes de recherche sur les TCA ?

- Oui
 Non

Votre établissement coordonne-t-il des programmes de recherche, c'est-à-dire est-il promoteur ?

- Oui
 Non

Votre équipe TCA est-elle affiliée à une équipe de recherche travaillant sur les TCA ?

(plusieurs réponses possibles)

- INSERM
 CNRS
 Université
 Autre

Si Autre, préciser :

Nombre de publications scientifiques de votre établissement indexées PubMed sur les TCA de 2010 à 2015 ?

Nombre de publications scientifiques non indexées PubMed sur les TCA (ex: concours médical) de 2010 à 2015 ?

< Précédent

#%#

Suivant >

#P#

Perspectives

Dans les 2 prochaines années, votre structure bénéficiera-t-elle d'un personnel 'fléché TCA' ?

- Oui
 Non

Si oui, de combien d'ETP disposerez vous?

ETP médicaux :

ETP paramédicaux :

Dans les 2 prochaines années, votre structure comportera-t-elle des places en Hôpital de jour (HJ) pour les TCA ?

- Oui
 Non

Si oui, Nombre de places:

Dans les 2 prochaines années, votre structure comportera-t-elle des lits en hospitalisation complète (HC) pour les TCA ?

- Oui
 Non

Si oui, Nombre de lits :

< Précédent

#%#

Suivant >

#P#

Impression et Validation

Vous avez la possibilité de relire l'ensemble de vos réponses et de les imprimer en cliquant sur le bouton ci-contre



VALIDATION :

**Pour sauvegarder définitivement vos réponses :
Validez en cliquant sur le bouton ci-contre.**

Valider

< Précédent

###